



Par dépôt électronique¹ seulement

Le 27 février 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Courriel : cote.marie-michelle@hydroquebec.com

OBJET : HQT D - Demande du Transporteur et du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026, 2027 et 2028 – Partie conjointe
Votre dossier : R-4305-2025
Notre dossier : LTG08158 MMC

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport et de distribution d'électricité, confirme par la présente, le paiement des frais de participation des intervenants, conformément à la décision D-2026-015 rendue par la Régie de l'énergie le 17 février 2026.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Marie-Michelle Côté

MARIE-MICHELLE CÔTÉ, avocate
MMC/gm

¹ Aucune copie papier ne sera transmise.